

SECHERESSE 2003-2004 : la FDSEA sur la brèche !

Dès la fin juin 2003, lorsque les premiers signes d'une sécheresse importante sont apparus, la FDSEA s'est montrée très réactive face à la situation.

Ainsi, à notre initiative, **une demande de classement en état de sécheresse** fut présentée et acceptée par le Préfet dès le début du mois de juillet. Ce classement est une étape indispensable pour l'accès au dispositif plus conséquent des calamités agricoles, qui prévoit des aides aux agriculteurs victimes de conditions climatiques extrêmes.

La demande de classement en état de calamités agricoles a également été présentée à notre initiative à la fin du mois de juillet. Nous avons ensuite organisé, en collaboration avec la Chambre d'agriculture, une mission d'expertise afin de monter ce dossier « calamités ». Le classement a été obtenu (pour la totalité du département) le 29 août, ouvrant ainsi l'accès au Fond National des Calamités.

Pendant l'été, il a aussi fallu faire face aux demandes de nos adhérents, dont certains montraient une forte inquiétude devant l'arrivée tardive des pluies.

- Certains alpages ont manqué d'eau au plus fort des chaleurs. Devant l'urgence, nous avons passé sous couvert de la Chambre d'Agriculture **une convention avec les pompiers pour un approvisionnement en eau** régulier des alpages accessibles.
- D'autres exploitants ont souhaité mettre des **génisses en pension** dans un souci de préserver les stocks de foin. Nous avons travaillé avec la Société d'Economie Alpestre pour recenser les places disponibles et mettre en relation les agriculteurs entre eux.

L'Opération paille menée par la FDSEA 74

Concernant les approvisionnements en fourrages, nous pouvons regretter une mobilisation modérée au cours de l'été, au moment où d'autres départements très gravement touchés ont enclenché des opérations de solidarité. Il est clair que la grande majorité des exploitations a anticipé la situation en commandant individuellement des fourrages de substitution, tels la luzerne. Mais d'autres exploitants n'ont pas mesuré l'importance de la sécheresse et de ses conséquences sur le marché des fourrages. Ce n'est qu'à partir du mois de septembre que les agriculteurs ont pris conscience de la situation difficile des approvisionnements individuels : annulation de commandes, délais non respectés, qualité médiocre de certains aliments...

Suite aux réunions « sécheresse » des Présidents de syndicats locaux organisées par la FDSEA au début du mois de septembre, des besoins pour chaque secteur nous sont remontés. Nous nous sommes immédiatement attelés à chercher du fourrage disponible à des prix compétitifs. D'autres départements nous ont devancé, c'est pourquoi il n'a pas été possible de trouver du foin disponible à des prix corrects, la plupart des quantités ayant été déjà réservées.

Par contre, de la paille de bonne qualité stockée dans le département du Pas de Calais a immédiatement été réservée. C'est ainsi que nous avons monté « **l'Opération Paille 74** » et créé une association loi 1901 : Agri Soutien 74.

Le bilan de cette opération est très positif puisque du 25 septembre au 10 novembre, **100% des demandes ont été satisfaites** grâce à une mobilisation efficace de la

FDSEA, et malgré les difficultés à mobiliser les transporteurs. La marchandise, même au milieu d'un automne pluvieux, est resté de qualité correcte et les prix convenables (aux alentours de 110 euros la tonne rendue et hors aide au transport). A noter que la FDSEA avait réservé une quantité importante et prévu une opération de grande envergure avec la SNCF. Elle n'a pas eu lieu en raison du faible nombre de commandes fermes mais nous pouvons paradoxalement nous en réjouir : cela signifie que les commandes individuelles par les circuits traditionnels ont été honorées grâce à un réseau efficace d'opérateurs hauts-savoyards en matière de négoce de fourrages.

Rappel des dispositifs « sécheresse » obtenus par votre FDSEA : des acquis très importants ¹

Les objectifs de la FDSEA sur le dossier sécheresse ont été et restent de ne laisser personne au bord du chemin, d'aider les éleveurs à passer l'hiver et que toutes les productions spécialisées puissent passer le cap.

Etat

- **Aide au transport de fourrages** de 45 euros par tonne de fourrage transportée (25 euros/t pour les bouchons et pulpes, plafond à 50 tonnes par exploitation) soit **720 000 euros pour la Haute-Savoie**. Votre FDSEA est intervenue d'une part pour repousser la date limite du 31 décembre au 31 mars et d'autre part pour la prise en compte du surcoût d'achat de foin même quand les quantités commandées sont identiques à 2002.

Dernière minute aide au transport de fourrages

Suite à nos demandes répétées, le Ministère vient de nous accorder la prise en compte des factures jusqu'au 31 mars 2004.

- **Dispositif des calamités agricoles**, pour les productions fourragères, le maïs grain, les céréales à paille, l'arboriculture, les pépinières, l'apiculture, les petits fruits rouges, la pisciculture et le raisin de cuve. Il s'agit d'un taux d'indemnisation de 28% des pertes déclarées. Critère d'accès : baisse d'au moins 14% du chiffre d'affaire de l'exploitation par rapport à 2002. Ces taux sont nationaux, nous n'avons aucune possibilité de les adapter à notre département bien que la FNSEA demande que le taux d'indemnisation soit fixé à 35%. **Enveloppe Haute-Savoie : 3 millions d'euros** pour 1900 dossiers déposés environ.
- **Mise en place de prêts calamités, de consolidation** et la prise en charge par le FAC des intérêts des prêts. Prenez contact avec votre conseiller, votre banquier et si nécessaire, votre FDSEA.
- **Anticipation du versement de certaines aides sous la forme d'acomptes** (ICHN, PHAE, PMTVA, SCOP).
- **Autorisation du pâturage des jachères PAC**, obtenue en juillet.

¹ En concertation avec les Jeunes Agriculteurs et la Chambre d'Agriculture.

Services fiscaux

- **Dégrèvements** de 40% de la taxe foncière non-bâti sur demande de l'agriculteur.

Conseil Régional

- **Aide de 10 euros par UGB**, avec un plancher à 10 UGB et un plafond à 50 UGB, soit une enveloppe totale pour la Haute-Savoie de **770 000 euros**. Nous espérons un appui du Conseil régional pour nos arboriculteurs et pépiniéristes.

Conseil général

- **Aide globale de 2.5 millions d'euros**. A ce jour, le Conseil général n'a pas arrêté le détail de son intervention. Vraisemblablement, il s'agirait d'un **accompagnement du dispositif calamités**, y compris la prise en compte des exploitations non éligibles au dispositif national.

Saluons le travail de lobbying des administrateurs FDSEA qui ont pour la plupart des secteurs rencontré et sensibilisé nos Conseillers Généraux aux réalités de la sécheresse, ce qui a permis d'obtenir ce soutien important de la part du Conseil Général.

Mairies

- Chaque Maire a reçu un courrier de la FDSEA l'invitant à une **prise en charge de la surconsommation en eau** de cet été 2003. Certains Conseils municipaux et Syndicats des Eaux l'ont déjà voté. Pour connaître la liste, vous pouvez nous consulter.

MSA des Alpes du Nord

- **Report de la date de paiement des cotisations** au 15 décembre. Comme à chaque crise, nous nous opposons à ce type de démarche de report qui est à chaque fois une véritable bombe à retardement et un « cadeau empoisonné » pour les agriculteurs.
- **Demande par la FDSEA d'une prise en compte partielle des cotisations**, financée sur les réserves de la MSA. La MSA nous indique ne pas disposer des réserves nécessaires.

Crédit Agricole des Savoie

- **Mise en place de prêts à court terme à 2%**

Calendrier des paiements des aides sécheresse

- Aide au transport : paiement de mi-octobre 03 jusqu'à épuisement de l'enveloppe.
- Mi-novembre 03 : aide du Conseil régional
- Mi-décembre 03 : acompte de 70% sur les calamités agricoles (50% des dossiers)
- Mi-janvier 04: versement aide Conseil général
- Mi-février 04: solde calamités agricoles

SYNTHESE des acquis sécheresse pour la Haute-Savoie : plus de la moitié d'une année ICHN !

Aides sécheresse : les acquis de votre FDSEA		
Etat	<i>Aide au transport</i>	730 000 euros
	<i>Calamités agricoles</i>	3 000 000 euros
Conseil général		2 500 000 euros
Conseil régional		770 000 euros
TOTAL		7 000 000 euros

En outre, certains dispositifs ne sont pas évaluables pour le moment et sont à ajouter au total : FAC, dégrèvements, prêts, reports et versements anticipés, stabilité du fermage et enveloppes spécifiques non connues à ce jour...

Le montant total des aides sécheresse obtenues pour le département grâce au travail de la FDSEA s'élève déjà à **plus de 7 millions d'euros, ce qui représente plus de la moitié de l'enveloppe départementale ICHN pour 2003 !**

Source : FDSEA 74, janvier 2004.